République Française *COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM*

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
Pas-de-Calais *L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 04 avril 2025 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.*

Arrondissement
Saint-Omer *Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Marie-Claude (pouvoir donné à BAL Julien), FONTAINE Sabine (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), DEMARTHE Eugénie (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), LEFEBVRE Antoine, excusé, BAL Honorine, JACQUART Hélène, non excusées,*

Canton
Saint-Omer *Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 9/15.*

Monsieur RIFFLART Luc est élu secrétaire de séance.

Séance
09 avril 2025

N° délibération
12/09-04-2025 Objet : Nomination du Président de séance pour le vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2024 de la commune et du lotissement

Vu l'article 2121-4 du CGCT,

Le conseil municipal est amené à désigner un président de séance pour le vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2024 de la commune et du lotissement
Monsieur BAL Julien se présente comme Président de séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur BAL Julien, Président de séance pour le vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2024 de la commune et du lotissement.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul

MAIRIE de TOURNEHEM-SUR-LA-HEM (Pas-de-Calais)

République Française *COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM*

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais *L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 04 avril 2025 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.*

Arrondissement

Saint-Omer *Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Marie-Claude (pouvoir donné à BAL Julien), FONTAINE Sabine (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), DEMARTHE Eugénie (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), LEFEBVRE Antoine, excusé, BAL Honorine, JACQUART Hélène, non excusées,*

Canton

Saint-Omer *Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 9/15.*

Monsieur RIFFLART Luc est élu secrétaire de séance.

Séance

09 avril 2025

N° délibération

13/09-04-2025 *Objet : Vote du compte de gestion communal 2024*

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Ouï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- *Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.*

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul

MAIRIE de TOURNEHEM-SUR-LA-HEM (Pas-de-Calais)

Certifié Exécutoire
Tournehem s/Hem le 14/04/2025
Le Maire,

MAIRIE de TOURNEHEM-SUR-LA-HEM (Pas-de-Calais)

République Française *COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM*

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais *L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 04 avril 2025 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.*

Arrondissement

Saint-Omer *Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Marie-Claude (pouvoir donné à BAL Julien), FONTAINE Sabine (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), DEMARTHE Eugénie (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), LEFEBVRE Antoine, excusé, BAL Honorine, JACQUART Hélène, non excusées,*

Canton

Saint-Omer *Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 9/15.*

Monsieur RIFFLART Luc est élu secrétaire de séance.

Séance

09 avril 2025

N° délibération

14/09-04-2025 *Objet : Vote du compte administratif communal 2024 et affectation des résultats*

Le conseil municipal sous la présidence de Monsieur BAL Julien doit délibérer sur le compte administratif.

Le compte administratif se résume ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		154 636,69 €		124 753.09 €		279 389,78 €
Part affectée à l'investissement						
Opérations de l'exercice	697 983,06 €	1 108 240,00€	613 408,32€	459 739,35 €	1 311 391,38€	1 567 979,35 €
Totaux	697 983,06 €	1 262 876,69€	613 408,32€	584 492,44 €	1 311 391,38€	1 847 369,13 €
Résultats de clôture		564 893,63 €	28 915.88 €			535 977,75 €

Besoin de financement *28 915.88 €*
Restes à réaliser dépenses *593 160.54 €*
Restes à réaliser recettes *180 265.70 €*
Besoin total de financement *441 810.72 €*

Le président décide d'affecter comme suit l'excédent de financement :

- *543 705.52 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)*
- *21 188.11 € au compte 1068 (recettes d'investissement)*

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.
Nombre de votants : 10

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le compte administratif 2024 par 9 voix pour et 1 contre.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul

MAIRIE de TOURNEHEM-SUR-LA-HEM (Pas-de-Calais)

Certifié Exécutoire
Tournehem s/Hem le 14/04/2025
Le Maire

MAIRIE de TOURNEHEM-SUR-LA-HEM (Pas-de-Calais)

République Française *COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM*

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais *L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 04 avril 2025 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.*

Arrondissement

Saint-Omer *Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Marie-Claude (pouvoir donné à BAL Julien), FONTAINE Sabine (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), DEMARTHE Eugénie (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), LEFEBVRE Antoine, excusé, BAL Honorine, JACQUART Hélène, non excusées,*

Canton

Saint-Omer *Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 9/15.*

Monsieur RIFFLART Luc est élu secrétaire de séance.

Séance

09 avril 2025

N° délibération

15/09-04-2025 *Objet : Vote du compte de gestion lotissement 2024*

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion annexe lotissement constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil ne peut valablement délibérer sur le compte administratif annexe lotissement du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs annexes lotissement de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- *Approuve le compte de gestion annexe lotissement du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion annexe lotissement, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.*

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul

Certifié Exécutoire
Tournehem s/Hem le 14/04/2025
Le Maire,

République Française *COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM*

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais *L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 04 avril 2025 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.*

Arrondissement

Saint-Omer *Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Marie-Claude (pouvoir donné à BAL Julien), FONTAINE Sabine (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), DEMARTHE Eugénie (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), LEFEBVRE Antoine, excusé, BAL Honorine, JACQUART Hélène, non excusées,*

Canton

Saint-Omer *Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 9/15.*

Monsieur RIFFLART Luc est élu secrétaire de séance.

Séance

09 avril 2025

N° délibération

16/09-04-2025 *Objet : Vote du compte administratif lotissement 2024 et affectation des résultats*

Le conseil municipal sous la présidence de Monsieur BAL Julien doit délibérer sur le compte administratif annexe lotissement.
Le compte administratif annexe lotissement se résume ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		26 325.60 €				26 325.60 €
Part affectée à l'investissement						
Opérations de l'exercice	0.00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Totaux	0,00 €	26 325,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 325,60 €
Résultats de clôture		26 325,60 €		0,00 €		26 325,60 €

Excédent de financement *0.00 €*
Besoin total de financement *0.00 €*
Restes à réaliser dépenses *0.00 €*
Excédent total de financement *0.00 €*

Le président décide d'affecter comme suit l'excédent de financement :

- *0.00 € au compte 001 (excédent d'investissement)*
- *26 325.60 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)*

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.
Nombre de votants : 9

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le compte administratif annexe lotissement 2024 à l'unanimité.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul

MAIRIE de TOURNEHEM-SUR-LA-HEM (Pas-de-Calais)

Certifié Exécutoire
Tournehem s/Hem le 14/04/2025
Le Maire

MAIRIE de TOURNEHEM-SUR-LA-HEM (Pas-de-Calais)

République Française *COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM*

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
Pas-de-Calais *L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 04 avril 2025 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.*

Arrondissement
Saint-Omer *Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Marie-Claude (pouvoir donné à BAL Julien), FONTAINE Sabine (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), DEMARTHE Eugénie (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), LEFEBVRE Antoine, excusé, BAL Honorine, JACQUART Hélène, non excusées,*

Canton
Saint-Omer *Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 9/15.*

Monsieur RIFFLART Luc est élu secrétaire de séance.

Séance
09 avril 2025

N° délibération
17/09-04-2025 Objet : Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition de 2024.
Afin de continuer à investir dans la commune, il propose aux conseillers municipaux d'augmenter ces taux pour 2025 :

- *Taxe foncière sur les propriétés bâties : de 33.35 % à 35.35 %*
- *Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17.82 % à 18.89 %*
- *Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9.30 % à 10.74 %*

Ouï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier les taux d'imposition pour 2024. A savoir :

- *Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.35 %*
- *Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18.89 %*
- *Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10.74 %*

Certifié Exécutoire
Tournehem s/Hem le 14/04/2025
Le Maire,

MAIRIE de TOURNEHEM-SUR-LA-HEM (Pas-de-Calais)

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul

MAIRIE de TOURNEHEM-SUR-LA-HEM (Pas-de-Calais)

République Française *COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM*

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais *L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 04 avril 2025 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.*

Arrondissement

Saint-Omer *Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Marie-Claude (pouvoir donné à BAL Julien), FONTAINE Sabine (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), DEMARTHE Eugénie (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), LEFEBVRE Antoine, excusé, BAL Honorine, JACQUART Hélène, non excusées,*

Canton

Saint-Omer *Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 9/15.*

Monsieur RIFFLART Luc est élu secrétaire de séance.

Séance

09 avril 2025

N° délibération

18/09-04-2025 Objet : Vote du budget primitif communal 2025

Les propositions du budget primitif 2024 sont présentées par Monsieur le Maire.

Dépenses fonctionnement : 1 461 375.61 € : 1 301 239.01 € en opérations réelles

: 160 136.60 € en opérations d'ordre

Recettes fonctionnement : 1 461 375 61 €

Dépenses investissement : 1 038 689.52 €

Recettes investissement : 1 038 689.52 € : 878 552.92 € en opérations réelles

: 160 136.60 € en opérations d'ordre

Le conseil municipal émet les remarques suivantes :

- *623 : Publicité, publication, relations publiques : 20 000 €*
  Sont prévues les fêtes et cérémonies suivantes pour 2025 :
  - *Cérémonies commémoratives*
  - *Repas des aînés*
  - *Cérémonie des vœux*
  - *Forum des associations*
  - *Fête de la musique*
  - *Arbre de Noël*
  - *Fête des voisins*
  - *Cadeaux aux doyens*
  - *Cadeaux au personnel communal*
  - *Cérémonie de remises des médailles du travail et nouveaux arrivants*
  - *Manifestations organisées par la bibliothèque et la ludothèque*
  - *Fête de la Sainte-Cécile*
  - *Animations pour enfants*
  - *Diverses inaugurations*
  - *Départ en retraite*
  - *Frais pour différentes réunions.*

Le budget primitif 2025 est adopté, par 11 voix pour et 1 abstention.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul

MAIRIE de TOURNEHEM-SUR-LA-HEM (Pas-de-Calais)

Certifié Exécutoire
Tournehem s/Hem le 14/04/2025
Le Maire,

MAIRIE de TOURNEHEM-SUR-LA-HEM (Pas-de-Calais)

République Française *COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM*

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
Pas-de-Calais *L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 04 avril 2025 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.*

Arrondissement
Saint-Omer *Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Marie-Claude (pouvoir donné à BAL Julien), FONTAINE Sabine (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), DEMARTHE Eugénie (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), LEFEBVRE Antoine, excusé, BAL Honorine, JACQUART Hélène, non excusées,*

Canton
Saint-Omer *Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 9/15.*

Monsieur RIFFLART Luc est élu secrétaire de séance.

Séance
09 avril 2025

N° délibération
19/09-04-2025 Objet : Vote du budget primitif lotissement 2025

Les propositions du budget primitif 2025 sont présentées par Monsieur le Maire.

Dépenses fonctionnement : 26 325.60 €

Recettes fonctionnement : 26 325.60 €

Dépenses investissement : 0.00 €

Recettes investissement : 0.00 €

Certifié Exécutoire
Tournehem s/Hem le 14/04/2025
Le Maire,

Le budget primitif annexe lotissement 2024 est adopté, à l'unanimité.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul

République Française *COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM*

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
Pas-de-Calais *L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 04 avril 2025 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.*

Arrondissement
Saint-Omer *Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Marie-Claude (pouvoir donné à BAL Julien), FONTAINE Sabine (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), DEMARTHE Eugénie (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), LEFEBVRE Antoine, excusé, BAL Honorine, JACQUART Hélène, non excusées,*

Canton
Saint-Omer *Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 9/15.*

Monsieur RIFFLART Luc est élu secrétaire de séance.

Séance
09 avril 2025

N° délibération
20/09-04-2025 *Objet : Délibération autorisant à opérer des virements de crédit de paiement de chapitre à chapitre pour l'exercice 2025*

Avec le passage à la comptabilité M57,

Afin de faciliter les virements de crédit,

Conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- *Fonctionnement : jusqu'à 7.5%*
- *Investissement : jusqu'à 7.5 %*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- *Autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :*

    - *Fonctionnement : jusqu'à 7.5%*
    - *Investissement : jusqu'à 7.5 %*

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul

MAIRIE de TOURNEHEM-SUR-HEM (Pas-de-Calais)

Certifié Exécutoire
Tournehem s/Hem le 14/04/2025
Le Maire,

MAIRIE de TOURNEHEM-SUR-HEM (Pas-de-Calais)

République Française *COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM*

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
Pas-de-Calais *L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 04 avril 2025 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.*

Arrondissement
Saint-Omer *Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Marie-Claude (pouvoir donné à BAL Julien), FONTAINE Sabine (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), DEMARTHE Eugénie (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), LEFEBVRE Antoine, excusé, BAL Honorine, JACQUART Hélène, non excusées,*

Canton
Saint-Omer *Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 9/15.*

Monsieur RIFFLART Luc est élu secrétaire de séance.

Séance
09 avril 2025

N° délibération
21/09-04-2025 *Objet : Délibération autorisant à prévoir des provisions pour créances douteuses, mise en non-valeur pour l'exercice 2025*

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à prévoir des provisions pour créances douteuses mise en non-valeur pour l'exercice 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- *Autorise le Maire à prévoir des provisions pour créances douteuses mise en non-valeur pour l'exercice 2025 au compte 6815*

Certifié Exécutoire
Tournehem s/Hem le 14/04/2025
Le Maire

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul

MAIRIE de TOURNEHEM-SUR-LA-HEM (Pas-de-Calais)

République Française *COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM*

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
Pas-de-Calais *L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 04 avril 2025 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.*

Arrondissement
Saint-Omer *Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Marie-Claude (pouvoir donné à BAL Julien), FONTAINE Sabine (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), DEMARTHE Eugénie (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), LEFEBVRE Antoine, excusé, BAL Honorine, JACQUART Hélène, non excusées,*

Canton
Saint-Omer *Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 9/15.*

Monsieur RIFFLART Luc est élu secrétaire de séance.

Séance
09 avril 2025

N° délibération
22/09-04-2025 *Objet : Pouvoir donné à Maître LABUSSIERE BUISSON Catherine pour représenter Monsieur le Maire, la commune dans l'affaire d'escroquerie Hadjadj Merwen*

Monsieur le Maire explique que la commune a été victime d'une escroquerie en 2016 et 2017.

L'escroc se faisait passer pour la société Even Presta (abonnement Mairies de France).
Aux moyens de bons d'abonnements, de demande de résiliation et de mandats au profit de la Trésorerie d'Ardres construits de toutes pièces pour les besoins de la cause, cet homme a fait croire que les abonnements souscrits au cours du mandat précédent, étaient à terme échu et qu'il fallait procéder au paiement des sommes réclamées pour pouvoir procéder à la résiliation des abonnements dénoncés. Préjudice de 6 000€.
La municipalité avait accepté que Maître LABUSSIERE BUISSON Catherine représente la commune dans l'affaire jugée en 2021. La commune n'avait pas reçu de compensation dans ce jugement.
Ce jugement passe en appel le 5 mai 2025 et Maître LABUSSIERE représente auprès de la Cour d'Appel toutes les communes escroquées.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner pouvoir à Maître LABUSSIERE BUISSON Catherine pour représenter Monsieur le Maire dans cette affaire d'escroquerie.

Ouï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- *donne pouvoir à Maître LABUSSIERE BUISSON Catherine pour représenter Monsieur le Maire dans cette affaire d'escroquerie.*

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul

République Française *COMMUNE de TOURNEHEM-sur-la-HEM*

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
Pas-de-Calais *L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 04 avril 2025 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.*

Arrondissement
Saint-Omer *Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Marie-Claude (pouvoir donné à BAL Julien), FONTAINE Sabine (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), DEMARTHE Eugénie (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), LEFEBVRE Antoine, excusé, BAL Honorine, JACQUART Hélène, non excusées,*

Canton
Saint-Omer *Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 9/15.*

Monsieur RIFFLART Luc est élu secrétaire de séance.

Séance
09 avril 2025

N° délibération
23/09-04-2025 *Objet : Animation pour le repas des aînés*

Le repas des aînés aura lieu le 2 novembre 2025. Il y a donc lieu de choisir une animation musicale pour cette manifestation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- *Décide de retenir la prestation de Isabelle Rogez pour un montant de 310€.*

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul